

Lettre ouverte

à

Monsieur le Ministre de la Santé

Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Monsieur le Ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer

Monsieur le Ministre délégué chargé des Outre-Mer



C'est une communauté médicale dévouée mais exaspérée qui s'adresse vous.

La communauté médicale du Centre Hospitalier de Cayenne s'est réunie en Commission Médicale d'Établissement (CME) le 10 novembre 2022 pour faire le point sur le projet de création d'un CHRU de Guyane au 1er janvier 2025 qui a été acté par les ministres Sébastien LECORNU, Olivier VERAN et Frédérique VIDAL.

Ce projet reposait sur le prérequis d'une fusion entre les 3 Centres Hospitaliers du territoire : le Centre Hospitalier de Cayenne (CHC), le Centre Hospitalier de Kourou (CHK) et le Centre Hospitalier de l'Ouest Guyanais (CHOG).

Aujourd'hui, la fusion administrative entre les trois établissements n'est pas consensuelle sur le territoire. Dès lors, pour concrétiser l'objectif fixé, annoncé et très attendu par la population et les professionnels du CHC, de créer un CHRU en Guyane, nous soumettons à votre arbitrage le socle programmatique suivant :

- La transformation du CHC en CHR dès 2023 pour initier dès que possible les travaux de conventionnement avec l'Université ;
- La poursuite de la dynamique engagée avec le CHK et le CHOG pour leur intégration au CHRU sur une base volontaire et selon un calendrier qui reste à déterminer avec ces communautés mais que nous souhaitons le plus rapide possible.

Cette proposition nous apparaît plus réaliste que la solution alternative à la fusion présentée ce jour en séance par le consultant de l'ARS Guyane. En effet, pour contourner la difficulté de fusionner les établissements de santé, il nous est proposé de créer, en sus des trois établissements et du Groupement Hospitalier du Territoire (GHT), un quatrième établissement sous forme de « GCS – établissement de santé ». Ce GCS, d'une complexité juridique reconnue, jamais éprouvé dans un contexte de création de CHRU, deviendrait dès 2023 le siège « fictif » du CHR puis du CHRU. Cette proposition a été rejetée à l'unanimité par la CME du CHC. Ce rejet révèle un profond désaccord et de vives inquiétudes concernant la conduite et la coordination de ce projet par l'ARS Guyane.

La proposition d'un scénario alternatif par la communauté médicale du CHC s'appuie sur le chemin parcouru par l'établissement depuis la fin de la dernière administration provisoire et notamment sur les avancées suivantes :

- La très forte dynamique d'activité enclenchée et portée par les communautés médicales, soignantes et administratives de l'hôpital de Cayenne. Celle-ci nous a permis de consolider les équipes médicales et soignantes (+50 ETPR médicaux moyens et + 200 soignants entre 2019 et 2021 pour un budget qui dépasse désormais 300 M€) et de développer de nouvelles filières dans un territoire où la démographie des professionnels de santé est la plus faible de France après Mayotte ;
- La structuration du « pilier » des Centres Délocalisés de Prévention et de Soins (CDPS) avec la mise en place d'une direction déléguée permettant une gouvernance renforcée et la création, en 2023, de trois hôpitaux de proximité en territoires isolés ;
- La conduite de projets structurants de développement de l'offre de soins qui se traduiront, en 2023, par la création d'une Unité Neuro-Vasculaire (UNV) territoriale, le développement de l'offre de SSR ainsi que la création d'une réanimation pédiatrique en 2024 ;
- La croissance rapide des activités de recherche et d'enseignement marquée par l'augmentation continue du nombre d'hospitalo-universitaires, des niveaux de publications records eu égard au nombre d'hospitalo-universitaires, une progression de 150 % de la dotation socle sur les 4 dernières années, l'obtention de 2 PHRC, la création d'une DRCI, l'intégration plébiscitée au GIRCI SOHO et la livraison, fin 2023, d'un bâtiment dédié à l'enseignement et la recherche ;
- La fiabilisation des process de l'établissement attestée par une certification des comptes sans réserve, ce qui est unique en Outre-Mer, et une certification de niveau B délivrée par la HAS en 2022 ;
- Et enfin, la conduite d'un projet immobilier qui prévoit à l'horizon 2025, la reconstruction du bâtiment de médecine et de chirurgie, l'extension du plateau de soins critiques, la construction d'un bâtiment pour les consultations, d'un plateau complet de cardiologie et d'une maison hospitalière, la rénovation complète des secteurs de psychiatrie et la livraison de 3 hôpitaux de proximité en territoires isolés.

Ces projets et ces avancées constituent un socle solide pour ériger dès à présent le CHC en CHR et bâtir un CHRU de Guyane ouvert et inclusif.

Ces projets ont été bâtis car les communautés médicale, soignante et la direction de l'établissement avancent aujourd'hui main dans la main. Cet équilibre est précieux, au regard de l'histoire mouvementée de la gouvernance de l'établissement et doit impérativement être préservé car il est un moteur puissant pour construire le CHRU de Guyane dont la région a tant besoin. En cela, un soutien plein et entier est adressé à notre directeur d'établissement et son équipe de direction.

Enfin, qu'elle que soit l'hypothèse retenue, ces efforts devront être soutenus au plan financier par l'Etat. Les enveloppes dédiées au projet de CHRU apparaissent en décalage avec cette ambition (99M€ sur 10 ans au titre du Ségur de la Santé alors que le besoin d'investissement à court et moyen terme sur le territoire est estimé par l'ARS à près de 500M€). En regard, l'Etat soutient fortement la



construction d'un nouveau CHRU de Guadeloupe (600M€) et la construction d'un deuxième hôpital à Mayotte. La Guyane doit pouvoir bénéficier d'un soutien équivalent compte tenu du dynamisme démographique de la population et de l'effort massif de rattrapage à réaliser. Ainsi, la perspective de la construction d'un nouvel hôpital, siège du plateau de recours du CHRU, doit être étudiée dès à présent.

Madame et Messieurs les Ministres, afin de poursuivre les travaux visant à l'ouverture d'un CHRU de Guyane dans les meilleurs délais, de restaurer pragmatisme et sérénité, nous sollicitons, par la présente, un rendez-vous pour développer notre proposition.

Nous vous prions d'agréer, Madame et Messieurs les Ministres, l'expression de notre très haute considération.

Fait à Cayenne, le 10 Novembre 2022,

Pour la communauté médicale du Centre Hospitalier de Cayenne



Professeur Félix DJOSSOU

Président de la commission médicale d'établissement